



### ***Règles et exigences en matière de fondation d'un nouveau club***

1. Un nouveau club peut avoir jusqu'à deux clubs parrains, mais un club parrain n'est pas requis.
2. On exige au moins 15 nouveaux membres fondateurs afin d'être admissible à recevoir une charte de nouveau club (voir politique IC-51).
3. Pour tenir la réunion d'organisation officielle, au moins 9 nouveaux membres fondateurs doivent être présents.
4. Les nouveaux clubs américains et canadiens sont contraints de payer à Optimist International une somme de 425 \$.
5. Les nouveaux clubs des pays de deuxième catégorie sont contraints de payer à Optimist International une somme de 325 \$ et les nouveaux clubs des pays de troisième catégorie doivent payer à Optimist International une somme de 225 \$.
6. Promoteurs de l'excellence :
  - a. S'il y a un seul club parrain, il ne peut y avoir que deux promoteurs de l'excellence.
  - b. S'il y a deux clubs parrains, il ne peut y avoir que quatre promoteurs de l'excellence.
7. Un représentant autorisé d'Optimist International doit être présent pour présider la réunion d'organisation officielle et authentifier les écritures concernant un nouveau club.
8. Optimist International demandera un numéro d'identification aux fins de l'impôt pour les nouveaux clubs une fois que le club est organisé et qu'OI a reçu les écritures exigées (***clubs américains***).
  - a. On doit informer Optimist International si l'on a besoin d'un numéro d'identification aux fins de l'impôt pour ouvrir un compte bancaire (***clubs américains***).
9. La liste de membres fondateurs d'un nouveau club reste ouverte durant les 15 jours suivant la réunion d'organisation officielle d'un nouveau club.

Pour obtenir davantage d'information et les politiques internationales, veuillez consulter l'adresse Web [www.optimist.org](http://www.optimist.org).